

## Campagne de bourse de lycée 2020/2021

La campagne de demande de bourse de lycée 2020/2021 commence ce jour.

La bourse de lycée est destinée **aux élèves qui seront scolarisés au lycée en septembre 2020**. Ces bourses peuvent vous aider à faire face à des frais de restauration et de scolarité de vos enfants.

- 1) Le simulateur de bourse au lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2020. Il affiche une estimation personnalisée du montant de bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée.

**Lien pour accéder au simulateur de bourse à compter du 11 mai 2020 :**

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

- 2) Après avoir vérifié, grâce au simulateur de bourse au Lycée, que vous pouviez prétendre à l'obtention d'une bourse, merci de procéder comme suit et de nous transmettre les documents ci-joints dûment remplis et signés.

**Le justificatif de revenus demandé dans le dossier de demande de bourse est l'Avis 2020 de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu 2019** : ce document est à imprimer à l'issue de votre déclaration de revenus sur le site Internet [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). A défaut, la déclaration automatique éventuellement envoyée par l'administration fiscale à votre foyer peut être fournie au dossier.

**L'imprimé de demande de bourse est joint à ce message. Il doit être complété et signé, accompagné des pièces obligatoires demandées, et retourné au collège :**

- Soit par e-mail (documents scannés en PDF) à l'adresse [Laurence.Daniel@ac-rennes.fr](mailto:Laurence.Daniel@ac-rennes.fr)
- Soit déposé dans la boîte aux lettres située sur le parvis du collège.
- Soit envoyé par voie postale à l'adresse du collège :

Collège « Pays des Abers »  
2 Rue Victor Hugo  
29870 LANNILIS

**Afin de remplir et signer la demande, le fichier est modifiable, il suffit de cliquer sur l'icône représentant une pointe de stylo plume « remplir et signer ».**  
**Dans ce cas en passant la souris dans le document, les champs apparaissent en surbrillance.**

Si vous ne pouvez pas imprimer le dossier de demande de bourse, l'établissement peut vous faire parvenir un formulaire papier. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de gestion de l'établissement au 02 98 04 16 17.

**ATTENTION** : La date limite de dépôt des dossiers de demande de bourse est fixée au **30 juin 2020**. Déposez un dossier de bourse **même si vous ne connaissez pas encore l'établissement d'affectation** de votre enfant pour la rentrée 2020.